

Affaires courantes

30 à 17 h. Il pourrait peut-être même y avoir une autre réunion de comité en soirée.

Ce à quoi je veux en venir, c'est que le fait qu'il n'y ait qu'une seule salle ne signifie pas qu'une seule réunion de comité serait télédiffusée chaque jour. Il se pourrait même, si la demande existe, que les travaux de quatre ou cinq comités puissent l'être.

C'est assurément un bon départ. Je conviens tout à fait avec le député de York-Sud—Weston qui, toujours astucieux, a fait remarquer un peu plus tôt qu'il ne faut pas oublier ce que tout cela va coûter. C'est un aspect qui mérite d'être abordé maintenant.

En n'ayant qu'une seule salle qui servirait plus souvent, je pense que, tout en répondant au désir de montrer aux Canadiens beaucoup de comités parlementaires à la télévision, si c'est effectivement ce que ceux-ci veulent, ou au désir des média de filmer les travaux des comités, nous devons tenir compte des contribuables et ne pas nous lancer dans quelque chose qui serait trop coûteux et que nous ne pouvons pas nous permettre.

Je félicite le député de York-Sud—Weston qui a soulevé ce point un peu plus tôt. Il avait, comme d'habitude, tout à fait raison.

[Français]

Voilà donc qu'on est en train de discuter du 23^e rapport de ce comité. Ce serait peut-être une bonne chose, monsieur le Président, de faire la revue ensemble des différentes recommandations du comité en question.

Alors, les voici. La première recommandation, c'est «que la transmission sonore, fournie par la Chambre des communes, des séances publiques de comité, puisse être enregistrée». C'est le dossier dont je parlais tantôt, c'est-à-dire qu'on permet à un journaliste de brancher son enregistreuse, si je peux utiliser le terme, dans le système sonore du comité. Franchement, ce n'est pas un développement majeur et c'est facile à faire. J'ai bien l'impression que de temps à autre, on trichait peut-être un peu, dans les médias, c'est-à-dire qu'on le faisait auparavant, même si ce n'était pas officiellement permis.

J'ai parfois trouvé intéressant d'entendre, à la radio, un témoignage devant un comité parlementaire, un témoignage enregistré lors de la séance du comité. Il était donc évident que ce journaliste ou cette personne avait procédé à l'enregistrement sans en avoir obtenu l'autorisation au préalable. Il faut dire que la règle était peut-être un peu désuète. Alors, je vois cela comme étant une modernisation de nos règles.

J'en viens maintenant à la deuxième recommandation: «Que la transmission sonore de toutes les séances publiques de comité soit mise à la disposition des députés et de leur personnel et de la tribune de la presse». Je dois dire que ce système existe ou du moins existait à Queen's Park dès 1981, c'est-à-dire qu'on pouvait syntoniser et savoir ce qui se passait dans différentes salles de comité. Il ne s'agissait que d'un appareil, un haut-parleur plus précisément, qui était installé dans les bureaux des parlementaires. On n'avait qu'à tourner le bouton et on pouvait, par exemple, écouter les délibérations dans la salle de comité n° 1, 2, 3, 4 ou 5 et lorsqu'il s'agissait d'un dossier important pour le parlementaire en question, ce dernier pouvait immédiatement s'y rendre et intervenir.

Certains diront que cela fera peut-être diminuer l'assiduité aux comités, mais moi, je dirais que le contraire se produira, car les parlementaires seront portés à se rendre dans la salle des comités lorsqu'on y traitera de dossiers importants, ce qui se produit très souvent.

Le Comité a recommandé également: «Que la Chambre des communes commence par équiper une salle de comité pour la diffusion des délibérations». Inutile de répéter ce que j'ai dit plus tôt, monsieur le Président, parce que je ne voudrais pas abuser du temps de la Chambre et vous importuner, donc je ferai mes commentaires de façon très brève. J'ai déjà fait valoir mon point de vue là-dessus.

Le quatrième point, c'est que «l'enregistrement des délibérations des comités soit fait par ou pour la Chambre des communes, mais sous la responsabilité directe du personnel de la Chambre». Je pense que c'est une bonne idée également, mais selon moi, je serais porté à aller encore un peu loin, c'est-à-dire que je permettrais à des journalistes de faire la télédiffusion de séances de comité dans d'autres salles, pourvu que les caméras soient positionnées dans des endroits prescrits d'avance. J'en ai également parlé tout à l'heure. De toute façon, on ne traite pas de ce dossier dans le rapport, mais on pourra peut-être s'en occuper dans l'avenir.

Cinquièmement, on suggère «que la date de la séance du comité apparaisse à l'écran en tout temps, en caractères lisibles». La raison pour laquelle c'est important, monsieur le Président, c'est parce que, comme on utilisera le canal de la Chambre des communes, il sera peut-être impossible de rendre la télévision publique au moment où les commentaires seraient faits. Alors, le Canadien ou la Canadienne qui sera en train de visionner cela au petit écran vaudra savoir s'il s'agit d'une émission qui passe en direct ou s'il s'agit d'une reprise de la veille